



Pôle enfance et jeunesse

Monsieur Daniel NEFF  
Maire de Vieux-Thann  
à  
Mesdames et Messieurs les parents  
Des élèves des écoles Maternelles  
et Élémentaires de Vieux-Thann

Le 12 mai 2020

Madame, Monsieur,

Les préinscriptions à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement « Les Petits Futés » pour l'année scolaire 2020/2021 ont été reporté à plusieurs reprises en raison de la crise sanitaire actuelle.

Afin de garantir la sécurité de tous, les préinscriptions se dérouleront à distance.

De ce fait, chaque parent recevra un courriel de la Mairie comportant le dossier à compléter. Il sera également téléchargeable depuis le site internet (<https://www.vieuxthann.fr/>) ou le site facebook de la commune (<https://www.facebook.com/Ville-de-Vieux-Thann-108510394175055/>). Le dossier devra **être pourvu et ne pourra être pris en compte** qu'en présence des pièces justificatives suivantes :

- Un justificatif d'activité professionnelle (vos 2 dernières fiches de paie ou attestation de l'employeur) ou une attestation de recherche d'emploi ou de formation
- **une copie** de votre dernier avis d'imposition sur le revenu 2019 (sur revenu 2018)
- **une copie** des vaccins dans le carnet de santé de votre enfant

Le dossier sera à renvoyer avec les pièces justificatives soit par courriel à l'adresse suivante : [lespetitsfutes@vieuxthann.fr](mailto:lespetitsfutes@vieuxthann.fr) soit par courrier à « Service périscolaire- Mairie de VIEUX-THANN- 76 rue Charles de Gaulle- 68800 VIEUX-THANN » au plus tard **pour le mardi 02 juin 2020.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire

